



FFESSM

FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

DESCENTE DU LOIR 2023

**Châteaudun
Eure-et-Loir**



45^{ème}

Descente du Loir

**Dimanche
12 mars 2023**



45^{ème} descente du Loir

Sélectif du championnat de France de course en ligne

3^{ème} manche du trophée des Rois

Dimanche 12 mars 2023

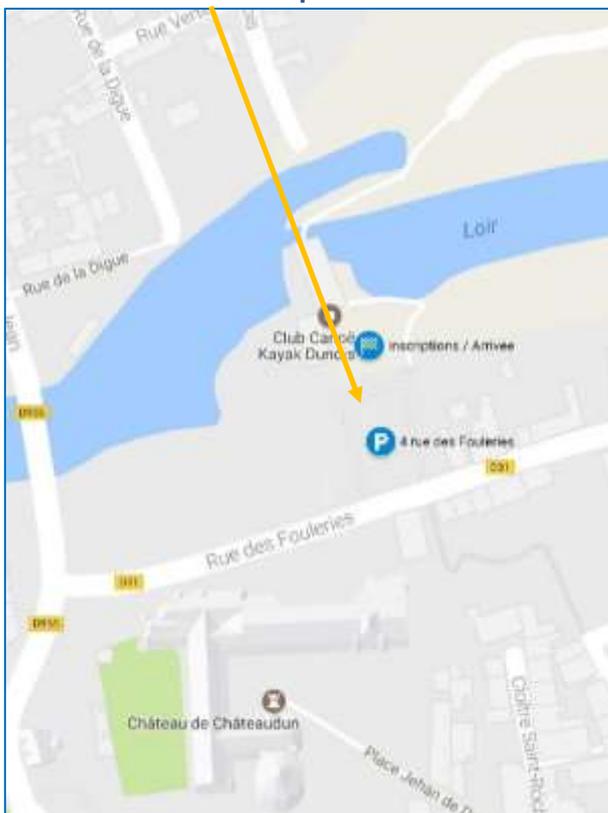
Dossier d'organisation

Le Subaquatique Dunois a le plaisir de vous accueillir à Châteaudun pour la 45^{ème} Descente du Loir entre Marboué et Châteaudun le dimanche 12 mars 2023.

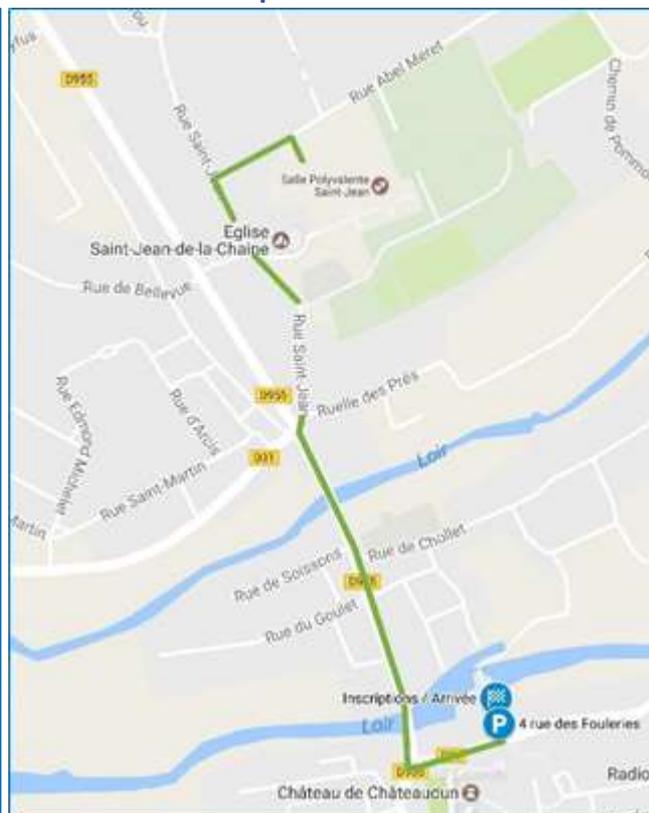
Vous êtes les bienvenus en Pays Dunois

	Page
1. Programme	3
2. Contacts	3
3. Modalités de la manifestation	4
4. Le parcours de nage	6
5. Hébergement	7
6. Les comités de supervision de la course	8
7. Formulaires	9 et 10

Accès au site des inscriptions et arrivée



Accès à la salle de proclamation des résultats



1. Programme

Dimanche 12 mars 2023

Horaire	Activité	Site
11h00 – 13h00	- Confirmation des inscriptions - Remise des dossards numérotés - Election du représentant des compétiteurs par les chefs d'équipe	Parking des Grands Moulins 4 rue des Fouleries Châteaudun
13h15	1 ^{ère} navette bus vers le site de départ Briefing durant le trajet	Piscine de Marboué
13h30	Contrôle du matériel à l'entrée de la piscine. Tout flotteur non conforme, ayant échappé au contrôle initial, entraînera systématiquement la disqualification du nageur.	
14h30	Départ des nageurs sans support	Espace des 3 Fontaines Marboué
14h40	Départ des nageurs avec support	Espace des 3 Fontaines Marboué
15h30 – 17h00	Arrivée des nageurs (Collation et boisson leur sont offertes)	Parking des Grands Moulins Châteaudun
17h00	Arrêt de la compétition (Les nageurs restant en course seront récupérés par les embarcations de sécurité)	
17h30	Proclamation des résultats	Salle Saint-Jean - Châteaudun

2. Contacts

Adresse e-mail

nap@subaquatiquedunois.fr

Sites Internet

www.subdunois.vpdive.com

Responsables de l'organisation

Philippe Nèrière
Jean-Pierre Brulé
Céline Yernaux

Président
Resp. NAP / NEV
Resp. NAP

06 17 17 97 49
06 62 78 89 51
06 82 91 16 55

3. Modalités de la manifestation

Règlement

Pour le sélectif de course en ligne, le règlement appliqué est celui de la Commission Nationale FFESSM de Nage en Eau Vive.

Il est disponible sur le site web www.eauvive.ffessm.fr/reglement-competition

Un contrôle anti-dopage est susceptible d'être pratiqué.

Pour la compétition de Nage Avec Palmes, le règlement sportif de nage avec palmes sera appliqué.

Conditions d'inscription

Pour la Nage en Eau Vive, les pré-inscriptions se font par courriel à l'adresse indiquée ci-dessus grâce au formulaire disponible à la fin de ce dossier.

Pour la Nage Avec Palmes, les pré-inscriptions se font sur le site web de la Commission Nationale Nage Avec Palmes : www.nageavecpalmes-ffessm.com

La participation financière demandée s'élève à 12 € par nageur.

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs:

- ✓ **La licence FFESSM 2023 + assurance loisirs 1 (minimum) ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.**
- ✓ **Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, établi par tout médecin daté de moins de trois ans et accompagné de l'attestation de renseignements du questionnaire de santé.**
- ✓ **L'autorisation parentale pour la participation à la compétition et l'autorisation parentale en cas de contrôle anti-dopage si le nageur est mineur (voir formulaire en fin de dossier).**

Une pièce d'identité reconnue par l'administration Française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription.

De même, la non présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle antidopage (cas de disqualification)

Matériel et équipement

Tout nageur devra être équipé d'une protection thermique adaptée.
Tous les flotteurs doivent être conformes aux normes FFESSM.

Modification du programme

Le comité d'organisation pourra modifier les horaires en fonction du nombre de participants.
Il pourra modifier, ajourner ou annuler la manifestation pour des raisons de sécurité.

Sécurité

L'organisation met en place des bateaux de sécurité tout au long de la course avec l'aimable participation du club de Canoë-Kayak Dunois.

Les participants se doivent aide et assistance si nécessaire.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité si un problème de quelque nature qu'il soit survenait sur une partie non comprise dans le parcours officiel.

Manifestation écoresponsable

Le Subaquatique Dunois est labélisé Ecosub, grâce, entre autres à ses actions de protection du Loir. Le club est également engagé au plan régional et a obtenu le niveau 1 de la charte des évènements écoresponsables en région Centre - Val de Loire.

Cette manifestation est donc tout naturellement placée sous le signe du respect de l'environnement. Ainsi, nous invitons tous les participants à veiller à la protection de ce milieu qui nous réunit.



5. Hébergement

Découvrez Châteaudun, une petite ville de caractère située sur la Vallée du Loir et classée parmi les 100 Plus Beaux Détours de France.

<http://www.tourisme-chateaudun.fr/>



Les hôtels

Entre Beauce et Perche <http://hotelchateaudunlogis.fr/>

Hôtel Ibis Budget <http://www.ibis.com/fr/hotel-6877-ibis-budget-chateaudun/index.shtml>

Les gîtes

Gîte municipal des Grands Moulins - 12 personnes (sur le site des inscriptions et de l'arrivée)
<http://www.tourisme28.com/hebergement/hebergements-collectifs/271616-chateaudun-gite-municipal-des-grands-moulins>

Gîte de la Ferme de Montdoucet -24 personnes
<http://www.gite-groupe-chateaudun.fr/>

Autres gîtes dans un rayon de 10 km
<https://www.gites-de-france.com/recherche/location-vacances-chateaudun-28088.html?distcomm=10>

Les campings

L'aire de camping-car de Châteaudun sera fermée car utilisée comme parking pour la compétition.

Aire de camping-car de Marboué (sur le site de départ de la compétition)
<http://www.tourisme28.com/hebergement/aires-services-camping-car/243763-marboue-aire-de-camping-car-de-marboue>

6. Les comités de supervision de la course

Organisation par le Club Subaquatique Dunois et la Commission Régionale de Nage en Eau Vive de la Région Centre Val de Loire.

Le Comité d'Organisation

Responsables de l'organisation	Jean Pierre BRULE , Philippe NERRIERE et Céline YERNAUX
Juge à l'arrivée / chronométrateur	Joël BOURBON /Christian TAMPIGNY
Secrétaire à l'arrivée	Thierry ROCHE
Contrôleurs du matériel des compétiteurs	Isabelle CHEMINADOUR et Jean Pierre RAMEAU
Délégué fédéral	Joël BOURBON
Escorte femmes	présente sur la compétition
Escorte hommes	présent sur la compétition
Responsable matériel	Jean-Pierre BRULE

Le Comité de Course

Directeur de course	Jean-Pierre RAMEAU
Responsable de l'organisation	Philippe NERRIERE/Jean-Pierre BRULE/Céline YERNAUX
Juge de départ	Joël BOURBON
Responsable du chronométrage	Joël BOURBON
Responsable sécurité	Jean-Pierre BRULE
Responsable informatique et classement	Thierry ROCHE/Samuel FLAGEUL/Christian TAMPIGNY

Le Comité de Compétition

Responsable de l'organisation	Philippe NERRIERE
Directeur de Course	Jean-Pierre RAMEAU
Représentant des compétiteurs	élu par les chefs d'équipe

Le Jury de Compétition

Chargé de mission national compétition	Romain MIGEON
Directeur de course	Jean-Pierre RAMEAU
Responsable chronométrage	Joël BOURBON
Représentant des compétiteurs	élu par les chefs d'équipe

45^{ème} Descente du Loir 2023 Marboué - Châteaudun
12 mars 2023

Catégories : Cadets – Juniors - Séniors - Masters

<p>Coordonnées du club</p> <p>Nom</p> <p>N° d'affiliation</p> <p>Adresse et téléphone</p>	<p>Cachet du club</p>	<p>Responsable NEV</p> <p>Nom :</p> <p>Tel :</p> <p>e-mail :</p> <p>signature :</p>
--	------------------------------	--

Chef d'équipe *

Nom _____ Prénom _____ Tél _____

Le chef d'équipe souhaite-t-il se présenter à l'élection du représentant des compétiteurs ?

* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises.

Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous l'indiquer en cochant la case ci-dessous.

	Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie	N° de licence (obligatoire)	<input type="checkbox"/>
1						<input type="checkbox"/>
2						<input type="checkbox"/>
3						<input type="checkbox"/>
4						<input type="checkbox"/>
5						<input type="checkbox"/>
6						<input type="checkbox"/>
7						<input type="checkbox"/>
8						<input type="checkbox"/>
9						<input type="checkbox"/>
10						<input type="checkbox"/>
11						<input type="checkbox"/>
12						<input type="checkbox"/>
13						<input type="checkbox"/>
14						<input type="checkbox"/>

Afin de faciliter les formalités d'inscription et de contrôle, la fiche d'inscription devra être transmise par courriel avant le dimanche 5 mars 2023 dernier délais.

Inscription à transmettre à **Jean-Pierre BRULE**
9, Herbouville – CIDEX 990
41160 BREVAINVILLE

e-mail nap@subaquatiquedunois.fr
Tél. 06 62 78 89 51

Règlement des frais d'inscription : libeller le chèque à l'ordre de SUBAQUATIQUE DUNOIS pour un montant de
12€ x _____ = _____ €

Vu l'article R.23 2-52 du Code du Sport *

Je soussigné(e) _____

représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom _____

Prénom _____

Né(e) le _____

Club du mineur _____

autorise sa participation à la Descente du Loir qui se déroulera à Châteaudun le 12 mars 2023.

Attestation établie le _____ à _____

Signature du représentant légal :

Vu l'article R.23 2-52 du Code du Sport *

Je soussigné(e) _____

représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom _____

Prénom _____

Né(e) le _____

Club du mineur _____

autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Attestation établie le _____ à _____

Signature du représentant légal :

* Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »